



**2026/2027**

## **Subventions de recherche**

**Lignes directrices du concours de  
l'automne 2025**

*(27 juin 2025)*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>A. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME</b>	<b>4</b>
A.1 Raison d'être et objectifs	4
A.2 Admissibilité	4
A.3 Politiques de financement	5
A.3.1 Disponibilité du financement	5
A.3.2 Période de validité	5
A.3.3 Demandes multiples, demandes de subvention acceptées et renouvellements	5
A.3.4 Financement en partenariat	6
A.3.5 Financement complémentaire	6
A.3.6 Financement en double	6
A.3.7 Chevauchement du financement	6
A.4 Processus d'examen et évaluation	6
A.4.1 Examen administratif	6
A.4.2 Critères d'évaluation	6
A.4.3 Comité d'évaluation par les pairs	7
A.4.4 Comité d'examen du budget	7
A.4.5 Comités d'examen scientifique du programme de subventions de recherche	7
A.4.6 Examinatrices et examinateurs non spécialisés	8
A.4.7 Classement des demandes	9
A.5 Modalités s'appliquant après l'octroi d'une subvention ou d'une bourse	9
A.5.1 Transfert de la subvention	9
A.5.2 Absence prolongée et prolongation sans frais	9
A.5.3 Fin de la subvention ou de la bourse	9
A.5.4 Exigences en matière de rapports	9
<b>B. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE</b>	<b>9</b>
B.1 Inscription	9
B.2 Date limite de soumission des demandes	10
B.3 Profil des candidates et candidats	10
B.4 Candidature	10
B.4.1 Domaines de recherche admissibles	10
B.4.2 Essais cliniques	11
B.4.3 Liste de vérification du processus de soumission	11
B.4.4 Formulaire de candidature	11
B.4.5 Demandes incomplètes et inacceptables	18
B.4.6 Résultats du concours	18
<b>C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>19</b>
C.1 Statut de non-employée ou non-employé	19
C.2 Coûts indirects	19
C.3 Profits financiers	19
C.4 Politique sur l'intégrité dans la recherche	19
C.5 Intelligence artificielle	20
C.6 Déclaration de conformité de Cœur + AVC relative à la sécurité de la recherche	20
C.7 Exigences d'ordre déontologique	21
C.8 Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG), pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones du Canada	21

C.9	<i>Politiques de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche</i>	23
C.10	<i>Présentation de la recherche au public et aux donatrices et donateurs</i>	24
C.11	<i>Reconnaissance dans les publications</i>	24
C.12	<i>Coordonnées</i>	24
C.13	<i>À propos de l'organisme de financement</i>	24

## Subventions de recherche 2026/2027

### A. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS CONCERNANT LE PROGRAMME

Tableau récapitulatif des subventions	
Date de lancement du concours	27 juin 2025
Date limite pour la soumission des demandes	Le 28 août 2025 à 15 h (HE) – <i>clôture des inscriptions à 12 h (HE)</i>
Date de la notification officielle	Mai 2026
Date d'entrée en vigueur de la subvention	1 <sup>er</sup> juillet 2026
Valeur des subventions	Jusqu'à 400 000,00 \$ CA pendant un maximum de quatre (4) ans <i>(100 000 \$ pour un projet de 1 an/200 000 \$ pour un projet de 2 ans/300 000 \$ pour un projet de 3 ans)</i>
Processus de dépôt de candidature	Voir la section <b>B</b> pour obtenir les consignes de présentation d'une demande
Contact	Courriel : <a href="mailto:research@heartandstroke.ca">research@heartandstroke.ca</a>

**! Quiconque souhaite présenter une demande doit lire attentivement les consignes et respecter les exigences formulées dans les présentes lignes directrices**

#### A.1 Raison d'être et objectifs

Le programme de subventions de recherche (« **subventions** ») de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC (« **Cœur + AVC** ») accorde des fonds d'exploitation qui servent à financer des projets de recherche importants, pertinents et novateurs dans le domaine des maladies du cœur et de l'AVC. Ces subventions de recherche accordées aux candidates et candidats retenus (« **lauréates et lauréats** ») encouragent la découverte, l'exploration et l'innovation en santé. Les connaissances issues de ces découvertes scientifiques contribuent à leur tour à la santé cardiovasculaire et cérébrovasculaire de la population du Canada par la prévention, le traitement et le rétablissement.

Cœur + AVC offre du soutien à des projets de recherche dans le domaine cardiovasculaire ou cérébrovasculaire. Ce soutien peut être offert aux candidates et candidats retenus (« **candidates et candidats** ») pendant un maximum de quatre (4) ans. Les fonds de subvention de recherche ne pourront être utilisés que pour le financement de recherches menées au Canada. Toutes les subventions entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet, après l'annonce des résultats du concours.

#### A.2 Admissibilité

Pour pouvoir participer au concours de subvention de recherche, les candidates et candidats doivent respecter les critères suivants :

- Les **chercheuses principales et chercheurs principaux** et les **co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux** doivent être titulaires d'un **poste à temps plein dans une université ou une faculté** (c'est-à-dire, au minimum, professeur adjoint ou professeur clinicien adjoint) dans un établissement d'enseignement canadien admissible au moment de la présentation de la demande.
- Quiconque présente une demande et occupe un poste de chargé de cours, de chercheur clinique ou tout autre poste similaire d'un échelon inférieur au poste de professeur adjoint au sein d'une université n'est pas admissible en tant que chercheuse principale ou chercheur principal et co-chercheuse principale ou co-chercheur principal.
- La date de la première nomination au sein du corps professoral sera basée sur la date indiquée dans le CV abrégé, sous la rubrique relative à la première nomination professorale.** Veuillez vous assurer que votre CV abrégé est à jour et qu'il indique correctement une nomination valable, y compris qu'il s'agit d'un poste à temps plein dans la section sur l'emploi (**[B.4.4 CV agrégé](#)**).
- Toute demande qui compte une chercheuse principale ou un chercheur principal et une co-chercheuse principale ou un co-chercheur principal sera entièrement retirée du concours si la chercheuse principale ou le chercheur principal est jugé non admissible. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes jugées non admissibles.
- Les candidates et candidats occupant un poste de professeur auxiliaire** dans un établissement universitaire **doivent** soumettre une lettre de leur doyenne ou doyen, titulaire de

chaire ou directrice ou directeur de faculté spécifiant le temps réservé à la recherche dans le cadre de leur mandat d'enseignement, ainsi que l'accès à l'infrastructure de recherche et aux autres ressources nécessaires dont ils disposent pour réaliser le projet de recherche proposé. **Le défaut d'inclure cette lettre explicative avec tous les éléments obligatoires pourrait entraîner le rejet de la demande (sans possibilité d'appel).**

- f. À la date de dépôt de la demande et pour toute la durée de la subvention, les lauréates et lauréats sont **inadmissibles** au concours s'ils reçoivent ou ont déjà reçu des fonds de l'industrie du tabac, que ce soit directement ou indirectement.
- g. Remarque : Les chercheuses principales et chercheurs principaux établis au Nouveau-Brunswick, ou qui le seront à compter de la date de début (1er juillet) de l'année de financement, doivent communiquer avec la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Nouveau-Brunswick à [info@hsf.nb.ca](mailto:info@hsf.nb.ca) avant de remplir une demande.

**! Si des changements importants doivent être apportés à une demande entre le moment de sa présentation et celui de l'avis de décision officiel, Cœur + AVC se réserve le droit de la retirer du concours. Toute fausse déclaration faite par les candidates et candidats pourrait entraîner l'annulation de la subvention ou de la bourse.**

### A.3 Politiques de financement

#### A.3.1 Disponibilité du financement

Les contributions financières pour cette initiative dépendent de la disponibilité des fonds. Si les ressources des organismes de financement ne sont pas disponibles ou diminuent en raison de circonstances imprévues, ceux-ci se réservent le droit **de réduire, de reporter ou de suspendre les contributions financières** aux subventions ou aux bourses reçues à la suite de cette occasion de financement.

En outre, une fois les décisions de financement prises, Cœur + AVC peut déterminer un groupe non classé de demandes pouvant obtenir une subvention (mais auxquelles aucune subvention n'a été accordée) dans le cadre du concours. Une demande qui fait partie de ce groupe pourrait faire l'objet d'une subvention, dans le cas où des dons pourraient être effectués pour soutenir la totalité de la subvention ou de la bourse. Pour permettre un tel financement, les renseignements sur la candidature, notamment le titre du projet, le résumé vulgarisé et le résumé de la recherche, pourraient être fournis aux personnes faisant les dons.

#### A.3.2 Période de validité

- a. La date de début de la subvention est le 1<sup>er</sup> juillet 2026 pendant une période maximale de 4 ans.
- b. Si des modifications importantes sont apportées aux activités de recherche pendant la durée de la subvention, les lauréates et lauréats doivent aussitôt en informer Cœur + AVC.
- c. Les lauréates et lauréats doivent immédiatement aviser Cœur + AVC de tout changement de poste dans une université ou une faculté ou de tout transfert dans un autre établissement (y compris à l'étranger).
- d. Cœur + AVC exige un exemplaire de tous les **formulaires d'approbation des comités d'examen en matière d'éthique et de sécurité**. Si la demande de subvention est acceptée, l'affectation des fonds sera approuvée après la réception de tous les formulaires demandés. Les formulaires soumis avec la demande doivent indiquer clairement la durée et la date de fin lorsqu'ils sont téléversés sur CIRCUlien et doivent être **valables pendant au moins 30 jours au-delà de la date de début de la subvention**. Les candidates et candidats doivent fournir de la documentation acceptable pour l'approbation en matière de déontologie relative aux *êtres humains* et aux *animaux*, ainsi que l'approbation en matière de *biorisque et de sécurité*, comme décrite dans les lignes directrices de Cœur + AVC. Cœur + AVC se réserve le droit de demander à l'occasion d'autres formulaires d'approbation au cours du projet.

#### A.3.3 Demandes multiples, demandes de subvention acceptées et renouvellements

- a. Les chercheuses principales et chercheurs principaux ainsi que les co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux ne peuvent présenter qu'une (1) seule demande (nouvelle subvention ou renouvellement) dans le cadre du concours de subvention de recherche 2026-2027.
- b. Les chercheuses principales et chercheurs principaux ainsi que les co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux peuvent détenir jusqu'à deux (2) subventions de recherche financées par Cœur + AVC au même moment.
- c. Cependant, si ces personnes se prévalent de plusieurs subventions qui seront toujours en vigueur lors du cycle de financement de 2026-2027 (du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027), **elles ne sont pas autorisées à soumettre une nouvelle demande.**

- d. Pour renouveler une subvention en vigueur, les lauréates et lauréats doivent généralement soumettre une demande en ce sens avant la fin du dernier exercice financier au cours duquel sa subvention sera valide. **Si ces personnes font une demande de renouvellement plus tôt, elles abandonnent par le fait même toutes les années restantes de la subvention active, à l'exception de l'année en cours.**

#### **A.3.4 Financement en partenariat**

Les candidates et candidats sont tenus de déclarer tout le financement accordé ou proposé par des partenaires pour le cycle de financement en cours lors de la soumission de la demande. Il ne doit y avoir aucun chevauchement ni doublon sur le plan des dépenses ou des activités dans le financement en partenariat.

**En ce qui a trait au financement en partenariat proposé (c.-à-d. soumis au cours du même cycle de financement),** le comité d'évaluation par les pairs de Cœur + AVC rendra un avis concernant la possibilité de poursuivre la portion du projet subventionnée par Cœur + AVC indépendamment du financement en partenariat, si cela s'avère nécessaire. Si la recommandation du comité d'évaluation par les pairs de Cœur + AVC va en ce sens, les projets approuvés par Cœur + AVC qui bénéficient d'un financement en partenariat seront suspendus le temps de confirmer que le financement est suffisant pour poursuivre les travaux; les candidates et candidats devront démontrer que le financement est adéquat au cours de la phase de résolution de la suspension.

**Le financement en partenariat proposé doit être accordé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2026.** Autrement, Cœur + AVC attribuera les fonds à la personne ayant soumis le deuxième projet le mieux coté (**aucune prolongation et aucun report ne sera permis pour l'acceptation d'une subvention de recherche**).

#### **A.3.5 Financement complémentaire**

**Cœur + AVC n'autorise pas le financement complémentaire** dans le cas de demandes de subvention dont le budget a été réduit par un autre organisme de financement.

#### **A.3.6 Financement en double**

Cœur + AVC n'autorise personne à détenir une subvention de recherche semblable ou équivalente à une subvention de fonctionnement octroyée par un autre organisme de financement.

#### **A.3.7 Chevauchement du financement**

Cœur + AVC n'accorde aucun financement en cas de chevauchement budgétaire partiel ou proportionnel avec celui d'un autre organisme de financement ou d'une autre subvention. Cœur + AVC aura examiné et jugé chaque candidature dans son intégralité. Par conséquent, aucune modification budgétaire par les candidates et candidats n'est autorisée après la soumission de la candidature. Toutes les décisions prises par le comité seront définitives. Si une demande chevauche un autre projet, les candidates et candidats devront accepter une seule offre. Si la chercheuse principale ou le chercheur principal souhaite apporter des changements afin de corriger la partie de la candidature comportant un chevauchement (ce qui n'est pas permis), cette personne sera invitée à soumettre une nouvelle candidature lors du prochain concours.

### **A.4 Processus d'examen et évaluation**

#### **A.4.1 Examen administratif**

Cœur + AVC examinera l'admissibilité et la pertinence des demandes afin de repérer celles qui répondent aux critères d'admissibilité et confirmer qu'elles correspondent à la stratégie relative à cette occasion de financement et aux objectifs de Cœur + AVC, respectivement. Les candidatures qui ne répondent pas à ces critères seront exclues du concours. Il n'y aura pas de processus d'appel une fois que les décisions auront été prises.

#### **A.4.2 Critères d'évaluation**

##### **Grille de notation**

Les subventions seront attribuées selon un grade descendant, conformément au barème de notation suivant. La plage de financement acceptée comprend uniquement les demandes dont la note globale est comprise entre **Exceptionnelle (4,5 à 4,9)**, **Excellente (4,0 à 4,4)**, et **Très bonne (3,5 à 3,9)**. **Les notes globales inférieures à 3,5 ne sont pas admissibles au financement.**

##### **Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)**

Les candidates et candidats doivent intégrer une analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) dans la conception de leur recherche. L'ACRSG porte précisément sur les rôles biologiques et socioculturels liés au sexe et au genre.

Les considérations relatives à l'ACRSG seront explicitement intégrées aux critères d'évaluation du concours de 2026-2027.

Les candidates et candidats doivent expliquer la façon dont les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été intégrés dans la conception de la recherche (**EDI-CR**). Par exemple, les candidates et candidats peuvent décider d'expliquer les raisons pour lesquelles des facteurs précis liés à la diversité ou l'identité ont été retenus aux fins d'inclusion et d'analyse dans leur recherche (p. ex. race, statut de personne immigrante ou nouvellement arrivée au pays). Ils peuvent aussi décrire le processus utilisé pour établir et maintenir des relations respectueuses avec la population de l'étude, ou encore, discuter de leur intention quant à la collecte, à l'analyse et à la déclaration de données non regroupées.

Seuls les principes relatifs à l'EDI-CR seront indiqués, le cas échéant, dans les critères d'évaluation du concours de 2026-2027.

#### **A.4.3 Comité d'évaluation par les pairs**

Des chercheuses et chercheurs nationaux et internationaux ainsi que plus de 180 membres du comité d'examen scientifique (CES) prennent part au processus d'évaluation par les pairs de Cœur + AVC. Le CES comprend jusqu'à 13 groupes de spécialistes distincts qui offrent leurs connaissances et leur expertise dans tous les domaines relatifs aux maladies du cœur et à l'AVC.

Chaque groupe compte une présidence et une vice-présidence, ainsi que des membres approuvés par la présidence-direction et la vice-présidence du CES. Le choix des membres des groupes se fonde sur leur expertise en lien avec le mandat du comité d'examen et sur leur expérience en matière d'examen et d'évaluation de demandes de subvention de recherche. Tous les groupes peuvent se réunir en personne ou en ligne à la discrétion du CES et de Cœur + AVC. La direction du CES supervisera le CES et les examinatrices et examinateurs non spécialisés. L'ensemble des membres doivent convenir de respecter les règles des organismes de financement en matière de vie privée, de confidentialité et de conflit d'intérêts.

La présidence du CES effectuera une vérification préalable de la pertinence des demandes de manière à garantir qu'elles s'inscrivent bien dans le cadre de la mission de Cœur + AVC, comme indiqué dans le mandat du programme de subventions de recherche et par les sous-groupes du CES (voir plus bas). **Si une demande n'est pas jugée pertinente, Cœur + AVC l'exclura de tout examen ultérieur, sans appel.** Ainsi, il est essentiel que l'ensemble des candidates et candidats démontrent clairement la pertinence de leur projet de recherche dans leur résumé vulgarisé et leur demande.

#### **A.4.4 Comité d'examen du budget**

Les demandes qui sont admissibles à un financement seront classées selon un percentile fixé par le CES au sein de chaque comité de recherche. Ces classements permettront d'établir quelles demandes seront revues par le comité d'examen du budget (CEB), un sous-groupe du CES qui collabore avec d'autres sous-groupes de ce dernier pour évaluer les demandes de subvention. Le CEB est composé d'une présidence, d'une vice-présidence et de membres ayant reçu l'approbation de la présidence-direction et de la vice-présidence du CES. Le choix des pairs examinatrices et examinateurs du budget se fonde sur leur expertise en lien avec le mandat du comité d'examen et sur leur expérience en matière d'examen et d'évaluation de demandes de subvention de recherche. Comme tous les groupes du CES, le CEB tente d'atteindre un équilibre quant à la représentation géographique, et de s'assurer que chaque comité a la capacité d'examiner les demandes soumises en français et celles en anglais.

#### **A.4.5 Comités d'examen scientifique du programme de subventions de recherche**

**Les domaines d'expertise des groupes et des sous-groupes du CES peuvent comprendre les suivants :**

- I. Recherche clinique dans le domaine cardiovasculaire ou cérébrovasculaire.** Études mécanistes, essais cliniques et recherche sur les services de santé. Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent ce qui suit : études mécanistes sur les recherches chez les humains, essais cliniques (thérapeutiques et chirurgicaux), services de santé, prestation de soins de santé.
- II. Études intégratives : manipulations génétiques, imagerie, génie biologique.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent ce qui suit : études intégratives sur des modèles animaux, développement technologique pour le diagnostic et l'imagerie chez les animaux et les êtres humains, élaboration de stratégies de traitement novatrices et de dispositifs pour les animaux, y compris les approches régénératrices.
- III. Sciences fondamentales relatives à l'AVC, à la neurophysiologie et à la neurorégulation.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent ce qui suit : l'AVC, la neurophysiologie, la biologie des cellules neurales et la neurorégulation.

- IV. Biochimie cellulaire, pharmacologie et électrophysiologie.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent ce qui suit : physiologie et physiopathologie cardiovasculaires, biologie cellulaire, transmission des signaux cellulaires, biochimie cellulaire, pharmacologie et électrophysiologie. Précisément, les trois sous-groupes traitent les sujets suivants :
  - a. Approches sur le plan moléculaire, biochimique et de la physiologie cellulaire dans le domaine de la santé cardiovasculaire, troubles vasculaires.
  - b. Approches relatives aux arythmies cardiaques, à la mécanique cardiaque et à l'électrophysiologie dans le domaine de la santé cardiovasculaire, troubles associés à l'ischémie.
  - c. Complications cardiovasculaires associées à l'obésité ou au diabète, métabolisme et développement ou remodelage cardiaque.
- V. Base moléculaire des fonctions cardiaque et vasculaire.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent ce qui suit : inflammation, immunologie, transplantation et pathologie vasculaire.
- VI. Recherche sur la thrombose, les lipides et lipoprotéines et les bases de la nutrition.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent ce qui suit : coagulation, troubles de saignement, thromboembolies, métabolisme des lipides et des lipoprotéines, athérogénèse, athérome et ses répercussions dégénératives, part de l'alimentation en athérogénèse, en thrombophilie ou dans les troubles de saignement.
- VII. Recherche comportementale, psychologie de la santé, réhabilitation et santé des populations**
  - a. **Services de soins de santé et santé publique.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent ce qui suit : recherches qui étudient les effets, la prestation et la gestion des services de soins de santé; qui évaluent les résultats des services de soins de santé ainsi que les politiques et la réglementation concernant les services de santé. Recherches qui étudient les effets, les indicateurs, les tendances et les influences socioculturelles sur la santé publique et la santé à l'échelle d'une population, ce qui comprend les objectifs et les prestations des services de soins de santé, l'équité en matière de santé, l'accès aux services, les politiques relatives à la santé publique, et les interventions en santé publique.
  - b. **Comportement en matière de santé, psychologie relative à la santé.** Les domaines et les connaissances spécialisées comprennent ce qui suit : recherches qui étudient les influences (y compris sociales et environnementales) et les précurseurs relatifs aux comportements et aux liens entre des comportements et des résultats en matière de santé, dont les facteurs sociaux, environnementaux et psychologiques prédisant l'état de santé, les comportements en matière de santé, les résultats pour la santé et les liens entre ces facteurs. Interventions ciblant des personnes ou des sous-populations précises selon des manipulations comportementales ou psychologiques.

La décision définitive concernant la répartition des demandes entre les groupes et les sous-groupes est prise par le CES.

#### **A.4.6 Examinatrices et examinateurs non spécialisés**

Des examinatrices et examinateurs non spécialisés sont aussi intégrés au CES dans le but d'accroître la responsabilité et la transparence du processus d'examen de Cœur + AVC et pour assurer que la proposition de recherche cadre avec les objectifs de ce concours de financement. Cœur + AVC accorde une grande importance à la présentation de résumés vulgarisés avec chaque demande. Si les examinatrices et examinateurs non spécialisés jugent que le résumé vulgarisé est insatisfaisant, l'affectation des fonds ne sera approuvée qu'à la réception d'un nouveau résumé satisfaisant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le résumé vulgarisé, veuillez consulter la section correspondante dans le formulaire de demande sur [CIRCUIen](#).

Veuillez prendre note que les examinatrices et examinateurs non spécialisés ont uniquement accès au résumé vulgarisé des demandes, et non aux demandes complètes. Par conséquent, le résumé vulgarisé doit comprendre tous les renseignements pertinents à la candidature. Le résumé vulgarisé structuré doit être écrit comme s'il s'adressait à une patiente ou un patient, à une aidante ou un aidant ou à une personne de la communauté, afin qu'il puisse être compris facilement par un public qui n'a pas de connaissances techniques. Il doit être inspirant et pertinent, en plus de refléter l'importance du projet et des résultats souhaités. Afin de respecter les exigences en matière de lisibilité, les candidates et candidats sont fortement encouragés à utiliser les outils offerts sur le marché pour déterminer la lisibilité de leur résumé vulgarisé.

#### A.4.7 Classement des demandes

Cœur + AVC utilise un système de classement des demandes ayant obtenu la note « Passable » ou moins. Lorsque les responsables de l'évaluation scientifique accordent une telle note, la demande peut être classée sans discussion. Dans ce cas, les candidates et candidats doivent lire les commentaires rédigés par les évaluateuses et évaluateurs.

### A.5 Modalités s'appliquant après l'octroi d'une subvention ou d'une bourse

#### A.5.1 Transfert de la subvention

Si l'affiliation officielle d'une chercheuse principale ou d'un chercheur principal à son établissement d'accueil prend fin, le financement de Cœur + AVC sera suspendu jusqu'à ce que cette dernière fournisse son autorisation documentée. Pour toutes les subventions de recherche, la chercheuse principale ou le chercheur principal et l'établissement d'accueil peuvent demander à ce que le projet soit transféré et se poursuive en vertu d'une des circonstances décrites dans les [Lignes directrices sur la gestion des bourses et des subventions](#) de Cœur + AVC.

#### A.5.2 Absence prolongée et prolongation sans frais

La chercheuse principale ou le chercheur principal doit informer Cœur + AVC de toute cause (congé parental, congé pour raison médicale, congé personnel, congé sabbatique, etc.) entraînant une absence du travail de plus de trente (30) jours consécutifs. Une prolongation de la durée de la subvention peut être envisagée et le maintien de la subvention sera évalué au cas par cas. Les politiques institutionnelles pertinentes s'appliqueront également, et la date de fin de la subvention sera reportée en fonction de la durée approuvée du congé.

À la fin de la subvention, la chercheuse principale ou le chercheur principal peut demander un report des sommes non dépensées pour une (1) année supplémentaire après la fin approuvée de la subvention. Pour ce faire, l'autorisation de Cœur + AVC doit être demandée par écrit 30 jours avant la fin de la dernière année de la subvention. Si la demande de prolongation sans frais est approuvée, Cœur + AVC donnera par écrit son autorisation de reporter les sommes non dépensées à l'année de financement suivante. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les [Lignes directrices sur la gestion des bourses et des subventions de Cœur + AVC](#).

#### A.5.3 Fin de la subvention ou de la bourse

Lorsque les travaux prévus dans le cadre d'une subvention ou d'une bourse sont terminés, ou si, pour une raison quelconque, ils ne peuvent être poursuivis, la subvention ou la bourse prendra fin. La lauréate ou le lauréat doit en informer immédiatement Cœur + AVC, et les fonds restants seront gelés et ne pourront pas être réaffectés à d'autres usages. L'établissement d'accueil préparera le [rapport financier](#) et retournera les fonds restants à l'organisme de financement. Vous trouverez plus de renseignements dans les [Lignes directrices sur la gestion des bourses et des subventions](#) de Cœur + AVC.

#### A.5.4 Exigences en matière de rapports

Les lauréates et lauréats devront soumettre des rapports annuels dans [CIRCUIen](#) pendant toute la durée de la subvention ou de la bourse et recevront par courriel des rappels annuels comprenant des instructions. Les **rapports financiers** et les **rapports d'étape annuels** doivent être reçus au plus tard 30 jours après la fin de chaque année de financement. Un **rapport final** doit également être soumis à Cœur + AVC au plus tard un (1) mois après la fin de la subvention ou de la bourse. Un **rapport de clôture** doit aussi être soumis à Cœur + AVC au plus tard un (1) an après la fin de la subvention ou de la bourse. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les [Lignes directrices sur la gestion des bourses et des subventions](#) de Cœur + AVC.

...

## B. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

### B.1 Inscription

Les candidates et candidats doivent s'inscrire à l'aide du système de gestion électronique des subventions et des bourses de Cœur + AVC, [CIRCUIen](#), avant de pouvoir remplir une demande et la soumettre. Veuillez noter que la **période d'inscription au concours prend fin trois (3) heures avant l'échéance de soumission des demandes**. Cœur + AVC encourage fortement les candidates et candidats à **entamer le processus d'inscription le plus tôt possible**, bien avant la date limite de soumission des demandes, afin que la procédure puisse être achevée dans le délai prescrit.

Les demandes doivent être remplies en ligne sur [CIRCUIen](#), le portail de Cœur + AVC. Les candidates et candidats ont accès à un [guide d'utilisation détaillé sur CIRCUIen](#) pour faciliter la navigation dans le

système. On les **encourage fortement à le consulter avant de commencer à remplir leur demande** afin d'optimiser leur expérience d'utilisation.

**En soumettant une demande, les candidates et candidats comprennent que les renseignements fournis peuvent être transmis aux partenaires de financement à des fins d'analyse de l'admissibilité ou de la pertinence, d'évaluation par les pairs et de décisions relatives au financement.**

## B.2 Date limite de soumission des demandes

Il incombe aux candidates et candidats de s'assurer d'envoyer leur demande dûment remplie dans [CIRCUIen](#) au plus tard le **28 août 2025, à 15 h (HAE)**. [CIRCUIen](#) n'acceptera **AUCUNE** demande après cette échéance. **AUCUNE** demande envoyée ou soumise par courriel ou par la poste après la date limite ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les candidatures soumises en retard.

## B.3 Profil des candidates et candidats

Les candidates et candidats doivent créer un profil (« **profil** ») dans [CIRCUIen](#) lors du processus d'inscription pour le dépôt d'une candidature. L'utilisation d'un profil existant pour le présent concours est possible; il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau. Toutefois, il est essentiel de mettre à jour le profil avant d'entamer le processus de dépôt de candidature. Pour obtenir plus de plus amples renseignements sur la mise à jour ou la création d'un profil, veuillez consulter la section [B.1](#).

L'ensemble des candidates et candidats est tenu de remplir une section du profil portant sur les renseignements d'auto-identification sur [CIRCUIen](#). Toutefois, l'option « Je préfère ne pas répondre » peut être sélectionnée à l'une ou l'autre des questions. En outre, les tutoriels suivants ont été créés pour aider les candidates et candidats à créer ou à mettre à jour leur profil de candidature dans [CIRCUIen](#) :

- [Tutoriel de création d'un profil \(en anglais seulement\)](#)
- [Tutoriel de mise à jour d'un profil \(en anglais seulement\)](#)

**Les renseignements figurant dans le profil des candidates et candidats seront utilisés à des fins statistiques seulement et ne seront PAS communiqués d'une manière permettant de les identifier aux examinatrices et examinateurs non spécialisés ni aux membres du comité d'évaluation par les pairs du CES. Les statistiques d'auto-identification seront toujours présentées sous forme agrégée afin d'assurer la confidentialité.**

## B.4 Candidature

### B.4.1 Domaines de recherche admissibles

Les candidates et candidats doivent estimer la proportion de la recherche proposée qui relève des quatre (4) thèmes de recherche en santé définis par les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).

#### Thème 1 : recherche biomédicale

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain sur les plans moléculaire, cellulaire, des systèmes organiques ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que l'élaboration de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur mise à l'essai chez des sujets humains. La recherche biomédicale peut aussi comprendre des études chez des sujets humains qui n'ont pas de but diagnostique ou thérapeutique.

#### Thème 2 : recherche clinique

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies ou des blessures (incluant la réadaptation et les soins palliatifs), ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes aux différentes étapes normales de la vie. La recherche clinique comprend généralement la recherche menée chez les patientes et patients ou sur le traitement de ces personnes.

#### Thème 3 : recherche sur les services de santé

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels de la santé et des systèmes de santé en apportant des changements aux politiques et aux pratiques. La recherche menée sur les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'incidence des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies

de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur la santé et le bien-être de la population du Canada.

#### Thème 4 : recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population du Canada ou de sous-populations spécifiques, par l'entremise d'une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, professionnels et économiques influent sur l'état de santé.

##### **B.4.2 Essais cliniques**

Cœur + AVC considère les essais cliniques comme des processus d'observation prospective et contrôlée d'une nouvelle technique ou d'un nouveau dispositif diagnostique ou thérapeutique n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation complète. Il s'agit souvent d'une comparaison avec une technique ou un dispositif accepté.

- Les interventions randomisées et celles associées à des critères d'évaluation cliniques sont admissibles. Les demandes seront étudiées pour vérifier, d'une part, le degré d'excellence des questions cliniques et, d'autre part, la justesse de la méthodologie. Toutes les demandes relatives à des essais cliniques seront examinées par le comité d'évaluation par les pairs concerné.
- Les demandes liées aux sujets suivants seront revues par le comité d'évaluation par les pairs concerné à l'aide de critères semblables à ceux utilisés pour l'évaluation d'autres demandes : essais cliniques chez des patients qui cherchent à préciser les caractéristiques actuellement connues de processus liés à une maladie (ou à la santé), ou encore à répondre à des questions non résolues dans le domaine de la biologie humaine au moyen d'observations ou de manipulations contrôlées (ou les deux) chez des patients ou des sujets volontaires et sur leur environnement (par exemple, des facteurs extrinsèques tels que l'alimentation, l'exercice et le stress).
- Si des résultats de substitution sont employés au cours de l'essai, les candidates et candidats doivent être prêts à appuyer leur utilisation.
- Le budget demandé doit respecter les restrictions de financement décrites dans les lignes directrices.
- Les candidates et candidats doivent préciser si leur demande vise un essai clinique.

Dans le cadre du processus d'administration après l'octroi de la subvention, les essais cliniques financés par Cœur + AVC pourraient faire d'objet d'une surveillance continue.

##### **B.4.3 Liste de vérification du processus de soumission**

Les candidates et candidats doivent effectuer toutes les étapes de soumission d'une demande par [CIRCUIen](#) énumérées ci-dessous avant l'échéance prévue. La demande peut être soumise en français ou en anglais. Il faut utiliser la liste de vérification relative à la demande pour confirmer que tous les éléments ont bien été téléversés dans [CIRCUIen](#) dans le cadre de ce concours.

En raison des conflits d'intérêts qu'une telle situation présenterait, des lettres d'appui de Cœur + AVC ne peuvent être remises avec une candidature à un concours dans le cadre des programmes de recherche de Cœur + AVC.

Liste de vérification relative à la demande	Méthode de soumission
Inscription et configuration du profil	<i>CIRCUIen – Champs à remplir</i>
Formulaire de demande (toutes les sections)	<i>CIRCUIen – Champs à remplir</i>
Proposition de recherche	<i>CIRCUIen – Pièce jointe obligatoire</i>
Justification du budget	<i>CIRCUIen – Pièce jointe obligatoire</i>
CV abrégé de la chercheuse principale ou du chercheur principal (y compris celui de la co-chercheuse principale ou du co-chercheur principal, le cas échéant)	<i>CIRCUIen – Pièce jointe obligatoire</i>
CV abrégé des co-candidates et co-candidats, le cas échéant	<i>CIRCUIen – Pièce jointe</i>
Lettres de collaboration, le cas échéant	<i>CIRCUIen – Pièce jointe</i>
Formulaire de signatures	<i>CIRCUIen – Pièce jointe obligatoire</i>

##### **B.4.4 Formulaire de candidature**

Cette section vise à informer les candidates et candidats sur les différentes parties du formulaire de demande sur [CIRCUIen](#). On encourage fortement les candidates et candidats à lire les exigences de chaque section pour s'assurer de remplir la demande avec exactitude avant de la soumettre.

**! Tous les champs à remplir et les renseignements à fournir énumérés ci-dessous sont obligatoires pour que la demande soit considérée comme complète. Les demandes incomplètes seront automatiquement exclues du concours, sans appel.**

### Section des renseignements généraux

**Renseignements sur la subvention de recherche.** On encourage les candidates et candidats à lire les renseignements contenus dans ces sections, qui les aideront à préparer, à remplir et à soumettre une demande.

**Renseignements sur la candidate ou le candidat.** Les candidates et candidats doivent confirmer des renseignements particuliers de la demande soumise (*type, années de financement demandées, province ou territoire, demandes effectuées auprès d'autres organismes, brevet, projet englobant plusieurs centres*).

**Demandes englobant plusieurs centres ou établissements :** Si le projet de recherche comprend plusieurs centres ou établissements (en raison de l'emplacement des activités ou des chercheuses et chercheurs), il faut expliquer dans la demande de subvention de recherche quels sont les avantages pour tous les centres ou établissements participants. Les candidates et candidats doivent démontrer ce qui suit dans leur demande :

- la recherche est très susceptible d'influer sur des politiques, des programmes, les pratiques ou la science;
- l'exécution du projet dans plusieurs centres ou établissements comporte une importante valeur ajoutée;
- le travail effectué dans chaque centre ou établissement est pris en compte dans la conception de la recherche;
- les rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe travaillant dans chaque centre ou établissement sont expliqués;
- le budget admissible de ces projets ne peut excéder 400 000 \$ sur une période maximale de quatre (4) ans.

### Section des renseignements sur les candidates et candidats

**Chercheuse principale ou chercheur principal.** La chercheuse principale ou le chercheur principal est responsable de la direction intellectuelle de la recherche proposée et assume la responsabilité administrative et financière de la subvention. Les candidates et candidats doivent remplir les champs obligatoires, confirmer leur degré d'expérience et indiquer s'il y a une co-chercheuse principale ou un co-chercheur principal, des co-candidates ou co-candidats et des collaboratrices ou collaborateurs.

**Co-chercheuse principale ou co-chercheur principal.** La co-chercheuse principale ou le co-chercheur principal partage la responsabilité de la direction intellectuelle de la recherche proposée avec la chercheuse principale ou le chercheur principal, mais n'assume pas la responsabilité administrative et financière de la subvention. Pour les demandes comprenant une co-chercheuse principale ou un co-chercheur principal, les candidates et candidats doivent remplir les champs obligatoires qui concernent ce titre.

**Co-candidates et co-candidats.** Ces personnes sont des chercheuses ou chercheurs qui contribuent grandement au contenu intellectuel de la recherche. *Le cas échéant*, les candidates et candidats doivent fournir les renseignements obligatoires de toutes les co-candidates et de tous les co-candidats.

**! CV agrégé :** Les chercheuses principales et chercheurs principaux, les co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux et les co-candidates et co-candidats nommés dans la demande doivent remplir et téléverser un formulaire de CV abrégé dans [CIRCUlien](#). Les chercheuses principales et chercheurs principaux doivent s'assurer que les personnes nommées dans la demande utilisent le formulaire de Cœur + AVC pour entrer les renseignements des catégories suivantes, sans toutefois s'y limiter : formation, distinctions, emploi, historique de financement de recherche, activités (supervision, mentorat, engagement communautaire et bénévolat, application des connaissances et transfert de technologie, collaboration internationale) et contributions (présentations, entrevues et relations avec les médias, publications, propriété intellectuelle). Veuillez consulter le [Guide de rédaction du CV abrégé](#) ainsi que le [modèle de CV abrégé](#).

**Collaboratrices et collaborateurs.** Ces personnes fournissent un service spécialisé (p. ex. accès à du matériel, fourniture de réactifs précis, formation sur une technique spécialisée, analyse statistique, accès à une population de patientes et patients), mais ne participent pas à l'orientation intellectuelle générale de

la recherche. *Le cas échéant*, les candidates et candidats doivent remplir les champs obligatoires pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

**Chaque collaboratrice ou collaborateur nommé dans la demande doit fournir une lettre de collaboration. La lettre doit comporter deux (2) pages au maximum; les pages supplémentaires seront retirées.**

### Section des renseignements sur le projet

**Proposition de recherche** Les candidates et candidats doivent joindre une proposition de recherche détaillée. La proposition de recherche doit comprendre ce qui suit :

- l'hypothèse à tester;
- les connaissances à ce jour;
- les méthodes à employer;
- les conclusions et résultats attendus;
- les problèmes possibles;
- les références pertinentes.

**Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre.** Les candidates et candidats doivent intégrer une analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) dans leur conception de recherche et leur analyse par l'ajout de l'ensemble de ces considérations dans la proposition de recherche. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section [C.8](#).

**Considérations relatives à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.** Les candidates et candidats doivent décrire la façon dont les principes d'équité, de diversité et d'inclusion ont été intégrés dans la conception de la recherche (EDI-CR). Il leur faut expliquer les raisons pour lesquelles des facteurs précis liés à la diversité ou l'identité ont été retenus aux fins d'inclusion et d'analyse dans leur recherche (p. ex. race, statut de personne immigrante ou nouvellement arrivée au pays). Il est aussi possible de décrire le processus utilisé pour établir et maintenir des relations respectueuses avec la population de l'étude, ou encore discuter de leur intention quant à la collecte, à l'analyse et à la déclaration de données non regroupées. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la section [C.8](#).

La proposition de recherche doit être présentée sous forme de fichier PDF **non protégé**, conformément aux directives de formatage suivantes :

- Le **texte** doit être en simple interligne et rédigé en police **Times New Roman 12 points** ou **Arial 11 points** (y compris les étiquettes et les descriptions qui accompagnent les schémas, les tableaux, les graphiques et les photographies).
- Il doit y avoir une **marge** de 2 cm (¾ po) tout autour de la page.
- **En-tête**
  - « Proposition de recherche » (*coin gauche*)
  - Nom de la candidate ou du candidat (*coin droit*)
- **Pied de page**
  - Numérotation consécutive des pages
  - Le numéro de page doit être centré.
- **Les caractères ou les espaces condensés ne sont pas acceptés.** Pas de photoréduction, sauf pour les figures.

**! Les demandes qui ne respectent pas les polices et le formatage requis seront retirées du concours (sans appel).**

La proposition de recherche doit être structurée comme suit :

- Elle doit être formulée principalement sous forme de texte et ne pas compter plus de **dix (10) pages**.
- **Le nombre de pages doit indiquer l'ampleur et la portée de la recherche proposée.**
- Dans la limite fixée de **dix (10) pages**, les candidates et candidats peuvent insérer des figures, des graphiques, des tableaux et des photographies. Ces éléments comptent dans la limite de dix (10) pages.
- Les références doivent être insérées à la fin de la proposition de recherche; elles ne comptent pas dans la limite de dix (10) pages.

**! Les demandes qui ne respectent pas la limite de dix (10) pages seront retirées du concours (sans appel).**

Des documents justificatifs supplémentaires, comme des questionnaires, des explications détaillées sur les méthodes d'essais cliniques contrôlés et randomisés et des formulaires de consentement, peuvent être joints en tant que documents distincts (ces documents ne sont pas limités en fait de pages et ne sont pas comptés dans la limite de dix [10] pages; les évaluateurs et évaluatrices n'ont pas à examiner ces documents et leur contenu n'influera pas sur la note attribuée).

**! Les demandes qui ne respectent pas les lignes directrices sur les propositions de recherche seront jugées inacceptables et seront retirées du concours. Il n'y aura pas de processus d'appel à la suite d'un tel retrait.**

**Publications représentatives et pertinentes.** Les candidates et candidats ont la possibilité de fournir jusqu'à trois (3) publications ou résumés considérés comme représentatifs et pertinents pour la proposition de recherche. **Aucun** manuscrit ne doit être joint à la demande, sauf ceux qui ont déjà été acceptés pour prépublication ou ceux qui ont déjà été soumis ou acceptés à des fins de publication dans une revue examinée par des pairs. Tout manuscrit joint à une demande doit être accompagné de documents confirmant son statut. **Nous n'accepterons des mises à jour que pour les trois (3) publications représentatives jointes aux sections de proposition** et de progrès de la demande. Cœur + AVC n'acceptera pas les lettres précisant la confirmation de l'acceptation pour la publication d'un article après le 1 décembre 2025.

**Établissement de recherche.** On invite les candidates et candidats à fournir les renseignements relatifs à l'établissement principal et à la faculté principale où la recherche proposée sera effectuée.

**Résumé du projet.** Les candidates et candidats doivent détailler la raison d'être, les objectifs, l'approche méthodologique, l'échéancier, et l'importance ou l'impact de la recherche proposée (*limite : 5 000 caractères – environ 1 page*).

**Résumé vulgarisé.** Les candidates et candidats doivent fournir un résumé vulgarisé de leur projet de recherche dans un langage courant non scientifique, à un niveau ne dépassant pas la deuxième année du secondaire (huitième année). Il est recommandé d'avoir recours à des analogies, des généralisations et des processus de simplification plutôt qu'à des termes scientifiques et techniques. Les candidates et candidats devront répondre aux six (6) questions qui constituent le résumé vulgarisé détaillé (*limite : 1 250 caractères – environ ¼ de page*).

Veuillez consulter la [foire aux questions](#) pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière d'évaluer la lisibilité.

**ACRSG et principes d'EDI** Les candidates et candidats doivent suivre un des [modules de formation en ligne de l'Institut de la santé des femmes et des hommes des IRSC sur l'analyse fondée sur le sexe et le genre](#). Une fois la formation terminée, ils doivent téléverser le certificat d'achèvement dans le cadre de la demande. La chercheuse principale ou le chercheur principal doit sélectionner et suivre le module de formation qui convient le mieux à son projet de recherche.

Toute demande qui n'intègre pas l'ACRSG doit être accompagnée d'une explication claire de la non-pertinence de cette approche dans le cadre du projet. De même, toute demande qui n'intègre pas de principes relatifs à l'EDI doit être accompagnée d'une explication de la non-pertinence de cette approche dans le cadre du projet.

**Classification de la recherche et résumé des descriptions.** Les candidates et candidats doivent indiquer leur domaine de recherche, les descriptions, les facteurs de risque, les mots-clés et les autres piliers les plus pertinents pour leur recherche.

**Rapport d'étape.** Les candidates et candidats peuvent utiliser cette section pour résumer les travaux antérieurs qui sont pertinents pour la recherche proposée ou l'avancement de leurs travaux en cours financés par une subvention de Cœur + AVC, le cas échéant.

**Évaluations précédentes.** Les candidates et candidats peuvent utiliser cette section pour répondre aux évaluations d'une précédente demande de subvention, le cas échéant.

**Chevauchement.** Chevauchement scientifique, méthodologique ou budgétaire : financement actuel et demandes de subvention en attente ou envisagées. Il faut joindre à la demande de subvention (y compris les ébauches de projets soumises aux IRSC) tous les renseignements nécessaires pour décrire s'il y a

chevauchement scientifique, méthodologique ou budgétaire entre la présente demande et toute autre subvention reçue, en attente ou en préparation (c.-à-d. le document d'inscription des IRSC pour les demandes de subvention). Indiquez dans la demande le pourcentage de chevauchement pour chacune des trois (3) catégories lorsqu'il est indiqué de le faire.

### Section sur les renseignements financiers

**Renseignements sur le budget.** Le comité d'examen du budget (CEB) est le mécanisme mis en place par Cœur + AVC afin d'assurer un examen éclairé des budgets liés aux projets de recherche soumis. Le CEB offre du soutien et des conseils sur les postes budgétaires au cours du processus d'examen du budget et pour la durée de la période de financement de Cœur + AVC (si nécessaire).

**Demande de budget.** Cœur + AVC n'approuvera pas les budgets totaux dépassant 400 000 \$ pour une durée de 4 ans, 300 000 \$ pour une durée de 3 ans, 200 000 \$ pour une durée de 2 ans ou 100 000 \$ pour une durée de 1 an. Il n'y a pas de plafond annuel sur demande pour les durées demandées de plus d'un (1) an. Cependant, veuillez noter que la demande de budget, y compris la durée, doit être entièrement justifiée, sinon des réductions peuvent être appliquées dans l'allocation finale de la subvention.

**Justification du budget.** Il faut fournir une justification des besoins de financement indiqués dans la proposition; cette justification sera examinée en profondeur par Cœur + AVC. Une justification rigoureuse du budget présente les raisons qui expliquent l'utilité des postes budgétaires pour mener les travaux scientifiques proposés dans la demande de subvention. Les examinatrices et examinateurs du budget ont besoin de suffisamment de documentation pour évaluer si les ressources demandées sont appropriées. Le défaut de fournir des informations détaillées et une justification appropriée **peut entraîner une réduction du budget alloué au projet par rapport à la demande**. Veuillez justifier les quantités, les caractéristiques et les exigences concernant le personnel (p. ex. nom, rôle) et les postes demandés.

#### i. Salaires et prestations

**Cœur + AVC fournira des prestations jusqu'à un maximum de 30 % uniquement.**

**Cœur + AVC ne couvrira aucune augmentation de salaire ultérieure de plus de 2 % par année.**

Donnez le nom (si vous le connaissez), la catégorie d'emploi et le salaire proposé (y compris les prestations obligatoires) de l'ensemble des membres du personnel qui figurent dans le budget. **Joignez un exemplaire des lignes directrices de l'établissement relatives aux niveaux de prestation demandés.** Décrivez en quelques mots les responsabilités de chacun des postes pour lesquels vous demandez du soutien et **joignez un court CV** en annexe pour les titulaires à qui un poste a déjà été confié.

Les salaires du personnel anonyme de l'équipe d'assistance à la recherche, de l'équipe technique et de l'équipe adjointe à la recherche doivent également être conformes à l'échelle salariale de l'établissement où la recherche est menée, sous réserve de l'approbation de Cœur + AVC.

Si les chercheuses principales ou chercheurs principaux, les co-chercheuses principales ou co-chercheurs principaux, ou les co-candidates ou co-candidats détiennent les compétences requises, aucune demande de rémunération ou de prestations ne peut être soumise pour des compétences semblables sans raison valable. Les personnes désignées dans la demande de subvention comme chercheuses principales et chercheurs principaux, co-chercheuses principales et co-chercheurs principaux ou co-candidates et co-candidats ne peuvent pas recevoir de salaire par l'intermédiaire de la subvention de recherche.

#### ii. Stagiaires d'été, étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs et titulaires d'une bourse de perfectionnement

Cœur + AVC encourage l'inclusion de stagiaires juniors (particulièrement les étudiantes et étudiants au doctorat) dans la recherche proposée. Leur rôle doit être défini et clairement décrit dans le projet soumis et dans la justification du budget si une allocation est demandée. Le montant alloué ne peut pas dépasser le montant maximum indiqué dans le tableau ci-dessous.

Veuillez vous assurer que le rôle propre à chaque étudiante ou étudiant figurant dans la demande est précisé, notamment en indiquant comment il contribue à l'avancement du projet de recherche et en le justifiant dans la section de justification du budget de la demande.

Cœur + AVC n'accorde pas de financement supplémentaire aux stagiaires d'été, aux étudiantes et étudiants de premier cycle, aux étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs ni aux titulaires d'une bourse postdoctorale, au-delà de ce qui a été établi dans le tableau ci-dessous.

Poste	Salaire annuel maximum (prestations incluses)
Étudiante ou étudiant à la maîtrise	27 000 \$
Étudiante ou étudiant au doctorat	40 000 \$
Titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale, Ph. D.	70 000 \$
Titulaire d'une bourse de recherche postdoctorale, M.D.	70 000 \$
Bourses d'études d'été	5 000 \$ (l'été)

### iii. Équipement de recherche (y compris l'entretien et les installations)

L'équipement de recherche comprend tout objet (ou ensemble d'objets liés entre eux et constituant un système) respectant les trois (3) conditions suivantes :

- Ce sont des biens tangibles dont on ne peut se passer.
- Leur durée de vie utile est de plus d'un (1) an.
- Ils valent au moins 2 000 \$.

**Par exemple** : un ordinateur portatif valant moins de 2 000 \$ serait classé dans la catégorie du matériel et des fournitures même s'il s'agit d'un article tangible dont on ne peut se passer et qui a une durée de vie utile de plus d'un an.

Il faut fournir au moins un (1) devis pour l'équipement ou les contrats de prestation de services dont la valeur dépasse 5 000 \$. Il faut présenter deux (2) devis concurrentiels pour l'équipement ou les contrats de prestation de services dont la valeur dépasse 10 000 \$, ou une justification si un seul fournisseur a été choisi.

La justification du budget pour l'équipement et les contrats de prestation de services doit comprendre ce qui suit : ventilation détaillée des articles, détails sur les modèles, les fabricants, les prix, les taxes applicables et les frais d'entretien et d'installations\*, au besoin. Veuillez indiquer :

- la disponibilité et l'état d'équipement semblable;
- la durée anticipée d'utilisation;
- les raisons du choix d'un type, d'un modèle ou d'un contrat de prestation de services précis comparativement à d'autres solutions.

\* « Entretien et installations » fait référence aux coûts associés à l'achat de nouvel équipement. En voici des exemples : petites rénovations, comme installation d'étagères afin d'y déposer le nouvel équipement; prises de courant pour de nouveaux ordinateurs; contrats d'installation. Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles ces coûts sont directement associés à la recherche.

Pour les articles dont la valeur est de plus de 10 000 \$, veuillez joindre une lettre des chefs de service ou de la direction de l'institut de recherche confirmant le besoin d'équipement et la disponibilité de solutions de rechange.

Si la documentation n'est pas fournie pour l'équipement et les contrats de prestation de services dont la valeur dépasse 5 000 \$, une réduction du budget demandé peut être appliquée.

Les règlements provinciaux et fédéraux et les exigences d'établissements en matière d'appels d'offres pour de l'équipement et des contrats de prestation de services doivent être respectés.

### iv. Animaux de laboratoire

Inscrivez les espèces qui seront utilisées et justifiez la taille de l'échantillon avec des calculs s'il vous est possible de le faire.

Fournissez un relevé détaillé de l'achat d'animaux et des services connexes, entre autres la reproduction, la garde et l'alimentation, et, si possible, remettez une copie du document des coûts normalisés de l'établissement pour ces tâches, car ceux-ci varient d'un endroit à l'autre.

**Un devis doit être fourni pour l'achat d'animaux si le coût total est supérieur à 10 000 \$. Deux devis sont requis pour les animaux dont le coût total est supérieur à 25 000 \$, ou une justification si un seul fournisseur a été choisi.**

**Il faut fournir un devis ou un relevé détaillé des services relatifs aux animaux, comme la reproduction, l'alimentation, la garde ou les interventions chirurgicales, si les dépenses totales s'y rattachant sont supérieures à 15 000 \$.**

**v. Matériel et fournitures**

Donnez des détails et justifiez et expliquez les éléments les plus importants. Ne vous contentez pas de donner une liste.

**Un devis doit être fourni pour tout article dont le coût est supérieur à 10 000 \$ ou les articles dont la valeur totale est supérieure à 10 000 \$. Deux (2) devis concurrentiels sont requis pour les articles dont le coût est supérieur à 25 000 \$ ou dont la valeur totale est supérieure à 25 000 \$. Les devis pour du matériel ou des fournitures doivent être suffisamment détaillés pour permettre un examen adéquat des frais proposés. Si la documentation n'est pas fournie comme indiqué, une réduction du budget demandé peut être appliquée.**

**vi. Paiement des sujets de l'étude**

Cœur + AVC autorise un remboursement raisonnable et bien justifié pour les déplacements, le stationnement, la garde d'enfants, les honoraires et tout autre élément pouvant réduire les obstacles à la participation.

**vii. Publications**

Cœur + AVC fournira un soutien financier jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année (4 000 \$ pour un projet de 4 ans, 3 000 \$ pour un projet de 3 ans, 2 000 \$ pour un projet de 2 ans et 1 000 \$ pour un projet de 1 an) pour la durée de la subvention octroyée, pour toute demande dont le financement est recommandé. Il faut présenter une raison valable et une brève explication.

Tous les coûts associés à la publication doivent être inclus dans le budget admissible de la demande.

**viii. Autre**

Justifiez et expliquez chaque élément de la liste.

**Un devis doit être fourni pour tout article dont le coût est supérieur à 10 000 \$ ou les articles dont la valeur totale est supérieure à 10 000 \$. Deux (2) devis concurrentiels sont requis pour les articles dont le coût est supérieur à 25 000 \$ ou dont la valeur totale est supérieure à 25 000 \$. Les devis doivent être suffisamment détaillés pour permettre un examen adéquat des frais proposés. Si la documentation n'est pas fournie comme indiqué, une réduction du budget demandé peut être appliquée.**

**ix. Contrats de prestation de services**

Justifiez et expliquez chaque élément de la liste.

Un contrat entièrement détaillé énonçant les services proposés doit se trouver dans la demande. Le contrat de prestation de services doit inclure :

- l'explication globale des types de travaux qui seront réalisés (y compris la durée du contrat);
- les échéances des travaux (divisés par point et par réalisation attendue);
- les obligations de chacune des parties;
- le détail des dépenses (y compris les types de travaux réalisés, le tarif horaire ou le salaire à temps plein, le nombre d'heures de travail).

Tous les contrats concernant des travaux devant être menés en dehors du Canada ou par une entreprise étrangère doivent être accompagnés d'une justification détaillée (y compris l'estimation des coûts) qui explique le choix de cette entreprise et la raison pour laquelle le travail en question ne peut pas se dérouler dans un cadre canadien.

Les candidates et candidats qui demandent des fonds pour des services (plus de 10 000 \$) et qui semblent posséder l'expertise nécessaire pour fournir eux-mêmes ces services doivent justifier la nécessité du recours à un fournisseur externe.

**x. Déplacements**

Aux fins de présence ou de présentation de leurs travaux à une réunion, une conférence ou un symposium qui cadre avec la recherche proposée :

- Cœur + AVC fournira un soutien financier jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année (4 000 \$ pour un projet de 4 ans, 3 000 \$ pour un projet de 3 ans, 2 000 \$ pour un projet de 2 ans, et 1 000 \$ pour un projet de 1 an) pour la durée de la subvention octroyée, pour toute demande dont le financement est recommandé. Une justification appropriée et une brève explication de la manière dont chaque activité

est liée à la recherche proposée sont requises. Le but et le coût estimé de chaque déplacement doivent être indiqués.

- Les déplacements à cette fin sont limités à une seule personne associée au projet, laquelle ne doit pas recevoir de rémunération dans le cadre dudit projet (idéalement, la chercheuse principale ou le chercheur principal).

Aux fins de l'avancement des travaux en vue de terminer le projet :

- Cœur + AVC fournira du soutien relatif aux déplacements nécessaires pour la réalisation du projet proposé dans chaque demande recommandée pour le financement, et ce, pendant la durée de la subvention.
- Une justification appropriée et précise ainsi qu'une courte explication de chaque activité liée à la recherche proposée sont requises.

Toutes les demandes relatives aux déplacements doivent être incluses dans le budget admissible pour la demande.

#### xi. Contribution financière d'autres sources (le cas échéant)

Donnez une courte explication de toutes les contributions financières (et non en nature) provenant d'autres sources, le cas échéant. Veuillez consulter la section [A.3.4](#).

### Section sur les renseignements relatifs à l'évaluation par les pairs

**Comités d'évaluation.** Les candidates et candidats doivent sélectionner jusqu'à trois (3) comités (par ordre de préférence) qui correspondent le mieux à leur candidature parmi les CES énumérés dans cette section.

**Évaluatrices et évaluateurs proposés.** Les candidates et candidats peuvent indiquer jusqu'à trois (3) évaluatrices et évaluateurs (de préférence au Canada) qui conviennent pour l'examen de leur demande.

**Exclusion d'évaluatrices et d'évaluateurs.** Les candidates et candidats peuvent indiquer jusqu'à deux (2) personnes À EXCLURE pour l'évaluation de leur candidature, le cas échéant.

### Section sur l'administration

**Éthique et sécurité.** Dans [CIRCUIen](#), veuillez indiquer l'état de tous les **formulaires d'approbation du comité d'examen en matière d'éthique et de sécurité** (p. ex. « **Inclus** », « **Formulaire à envoyer** », « **Sans objet** ») dans la mesure où ils s'appliquent à la proposition de recherche. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [C.7](#).

**Signatures.** Les candidates et candidats doivent remplir le formulaire de signatures qui se trouve dans [CIRCUIen](#), et le téléverser en pièce jointe dans leur demande sur [CIRCUIen](#). Tous les champs du formulaire de signatures doivent être remplis, y compris les deux champs obligatoires de signatures d'établissement.

**! Deux (2) personnes qui représentent l'établissement doivent apposer leur signature, comme indiqué dans le formulaire; personne d'autre ne peut apposer sa signature au nom des personnes indiquées dans le formulaire de signatures**

Cœur + AVC accepte une copie numérisée de la signature originale téléversée dans [CIRCUIen](#) ainsi que les signatures électroniques. Les candidates et candidats n'ont pas besoin d'envoyer l'original du formulaire de signatures à Cœur + AVC. Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite.

#### B.4.5 Demandes incomplètes et inacceptables

Conformément au principe d'équité, l'ensemble des candidates et candidats *doit* se conformer aux règlements relatifs à la préparation de la demande de subvention de recherche. *Toute* infraction à ces règles sera cause d'arrêt du processus ou de rejet immédiat de la demande, **sans droit d'appel**. Toutes les demandes sont considérées comme définitives. Aucun changement ne sera accepté.

Les candidatures **incomplètes**, les **demandes ne comprenant pas les lettres d'appuis ou les signatures requises**, et les **demandes qui ne respectent pas les limites établies quant au nombre de pages**, comme indiqué dans le présent document, ne seront **PAS** admises au concours.

#### B.4.6 Résultats du concours

Une notification préliminaire de la possibilité de financement (financement peu probable, financement possible ou financement très probable) **pourrait** être envoyée aux candidates et candidats **au début de**

**l'année 2026.** L'envoi des notifications préliminaires dépend des fonds disponibles et du moment de l'évaluation par les pairs. On informera par courriel les candidates et candidats de tout changement aux étapes clés du programme.

Les lettres de décision officielles seront envoyées à l'ensemble des candidates et candidats d'ici mai 2026, ou une mise à jour sur l'état des notifications leur sera fournie par courriel avant cette date, accompagnée d'une annonce publique publiée à une date ultérieure sur le site Web de Cœur + AVC (voir [C.13](#)).

...

## C. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### C.1 Statut de non-employée ou non-employé

L'octroi d'une subvention ou d'une bourse ne doit pas être interprété comme établissant une relation d'emploi ni un partenariat entre Cœur + AVC et les lauréates et lauréats.

### C.2 Coûts indirects

Cœur + AVC et les partenaires de financement, le cas échéant, ne prennent en charge que les coûts directs de la recherche. Aucun financement ne doit être utilisé pour couvrir les coûts indirects de la recherche. Aux fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention de fonctionnement en particulier; les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques); à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation); à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique humaine, la protection des animaux et l'évaluation environnementale); aux taxes et aux frais institutionnels et départementaux liés aux services.

### C.3 Profits financiers

Cœur + AVC et les partenaires de financement, le cas échéant, n'accorderont aucune subvention à un projet de recherche pour lequel les sommes versées constitueront une source de profit direct, sous quelque forme que ce soit, pour toute lauréate ou tout lauréat ou d'autres personnes liées au projet de recherche financé (p. ex. en cas d'intérêts commerciaux ou de développement de produits commerciaux voyant le jour grâce à la recherche).

### C.4 Politique sur l'intégrité dans la recherche

L'objectif principal de la [politique de Cœur + AVC sur l'intégrité dans la recherche](#) est, d'une part, de protéger et de défendre l'intégrité du processus de recherche et, d'autre part, d'examiner de façon ouverte et dans les meilleurs délais les allégations d'inconduite scientifique. Les données liées à la recherche menée par et avec les Premières Nations, les Inuits, les Métis ou les communautés autochtones urbaines dont les territoires traditionnels et ancestraux sont situés au Canada doivent être gérées en conformité avec les principes de gestion des données élaborés et approuvés par ces communautés, et à condition d'avoir obtenu leur consentement libre et éclairé au préalable. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, les considérations relatives à la souveraineté des données autochtones, ainsi que la collecte, la propriété, la protection, l'utilisation et le partage des données.

Les responsabilités des chercheuses et chercheurs, des établissements et de Cœur + AVC en matière d'intégrité dans la recherche sont décrites dans le [cadre de référence de Cœur + AVC : La conduite responsable de la recherche](#). Les lauréates et lauréats acceptent de respecter les responsabilités et les principes stipulés dans cette politique et les dispositions en cas d'inconduite scientifique énoncées plus bas. Cœur + AVC définit l'inconduite scientifique comme comprenant les gestes qui dérogent à l'intégrité telle qu'elle est définie par le [Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche](#), ainsi que des gestes comme la fabrication, la falsification, la destruction des dossiers de recherche, le plagiat, la republication ou l'autoplaiat, l'attribution invalide du statut d'autrice ou d'auteur, la mention inadéquate ou la mauvaise gestion des conflits d'intérêts. Cœur + AVC évaluera les allégations de mauvaise conduite scientifique de la manière suivante :

- Toute allégation d'inconduite scientifique sera d'abord examinée par Cœur + AVC afin d'établir si une enquête est justifiée. Si cette dernière se révèle nécessaire, Cœur + AVC peut alors exiger que celle-ci soit menée par l'établissement d'accueil où travaille la personne considérée comme coupable de conduite répréhensible. Dans les cas d'allégation portant spécifiquement sur le processus d'évaluation par les pairs, l'enquête pourrait être menée conjointement par l'établissement et Cœur + AVC.

- Cœur + AVC ne tiendra pas compte des affirmations verbales d'inconduite. Toutes les allégations doivent être soumises par écrit. L'identité de la personne qui soumet une allégation d'inconduite scientifique sera tenue confidentielle dans la mesure du possible. Il faut cependant souligner que les procédures en bonne et due forme signifient habituellement que l'identité de cette personne sera révélée à l'établissement responsable de l'enquête.
- Une fois l'enquête terminée, l'établissement devra soumettre un rapport écrit pour en résumer les résultats et toute mesure future qu'elle prendra à cet égard.
- Les candidates et candidats doivent certifier que toutes les déclarations faites (ou les réponses fournies) dans la demande sont exactes et complètes. Toute fausse déclaration (ou réponse) peut entraîner l'annulation de la subvention ou de la bourse ou la remise des fonds à la lauréate ou au lauréat.
- Dans les cas où il est déterminé qu'une inconduite s'est produite, Cœur + AVC pourrait imposer des sanctions contre la ou les personnes reconnues coupables. Ces sanctions iront d'une lettre de réprimande jusqu'à une interdiction de demander ou d'obtenir un financement de Cœur + AVC pour une période donnée.

### **C.5 Intelligence artificielle**

Cœur + AVC vise à fournir des lignes directrices claires sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les demandes de subventions et de bourses afin d'assurer une approche cohérente, transparente et responsable pour les candidates et candidats et les responsables de l'évaluation. L'objectif est de veiller à ce que les décisions de financement prises par Cœur + AVC soient fondées sur des renseignements exacts et fiables, et ainsi préserver la qualité, l'exactitude et la fiabilité de la recherche financée.

Conformément aux politiques de Cœur + AVC relatives à la conduite responsable de la recherche, les candidates et candidats doivent s'assurer que les renseignements contenus dans leur demande de subvention et de bourse sont exacts et complets et que toutes les sources sont correctement mentionnées.

Cœur + AVC élargit maintenant les mécanismes de divulgation spécifiques liés à l'utilisation de l'IA générative : les candidates et candidats doivent clairement indiquer le contenu qui a été généré par l'IA dans leurs propositions et les documents associés à leur demande. Le contenu généré par l'IA comprend celui créé à l'aide de technologies d'IA telles que les grands modèles de langage, les modèles d'apprentissage automatique et les algorithmes. Il peut s'agir de l'utilisation de textes, d'images, de sons, de vidéos et d'autres formes de médias.

Veillez noter que le contenu revu par des outils d'IA non générative tels que « Grammarly » ou des plateformes similaires qui examinent et corrigent du contenu pour des raisons d'aspect, de clarté ou de présentation n'a pas à être divulgué comme étant généré par l'IA.

Les candidates et candidats doivent indiquer de manière appropriée quel contenu de leur demande a été généré par l'IA, le cas échéant. Cette divulgation doit être conforme aux paramètres de candidature définis dans les lignes directrices du programme pour les sections pertinentes. Les candidates et candidats doivent savoir que l'utilisation de l'IA peut conduire à la diffusion de contenu sans mention officielle des autrices et auteurs.

### **C.6 Déclaration de conformité de Cœur + AVC relative à la sécurité de la recherche**

Cœur + AVC reconnaît et appuie les directives du gouvernement canadien sur la sécurité de la recherche telles qu'elles sont formulées dans les [Lignes directrices sur la sécurité nationale pour les partenariats de recherche](#) et la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#) (politique sur la RTSAP).

Cœur + AVC exige que toutes les candidatures soumises soient conformes aux Lignes directrices de la sécurité nationale pour les partenariats de recherche et à la politique sur la RTSAP, ci-après nommées les « politiques ». Ces politiques complémentaires fournissent des conseils pour mettre en œuvre des mesures relatives à la sécurité de la recherche cohérentes, transparentes, axées sur les risques et adaptées aux exigences de la science. Les candidates et candidats doivent s'assurer que toutes les parties qui participent à la demande de candidature auprès de Cœur + AVC respectent les lignes directrices et les politiques du gouvernement canadien. Le cas échéant, il incombe aux candidates et candidats d'informer Cœur + AVC, de tout document en suspens ou en cours de traitement qui est nécessaire pour garantir la conformité à ces politiques dans le cadre de leur demande. De plus, par leur signature et celles de l'établissement sur la demande, les candidates et candidats confirment à Cœur + AVC que la recherche proposée ne sera pas lancée avant d'avoir été jugée conforme aux politiques susmentionnées, initialement et pendant le projet, au besoin, par l'organe ou les organes d'examen adéquats.

Conformément à la politique sur la RTSAP, les demandes de subventions et de bourses soumises à Cœur + AVC par une université ou un établissement d'accueil de recherche affilié visant à faire progresser un domaine de recherche lié à des technologies sensibles ne seront pas approuvées si l'une des personnes qui y participent est actuellement affiliée à une [organisation de recherche nommée](#) ou reçoit du financement ou une contribution en nature de sa part.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la responsabilité des candidates et candidats et des établissements qui soumettent une demande, consultez les [Orientations des trois organismes concernant la politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#). Si vous avez des questions sur le respect des politiques du gouvernement canadien, veuillez envoyer un courriel à [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca).

### **C.7 Exigences d'ordre déontologique**

En apposant leur signature et soumettant leur candidature pour ce concours, les candidates et candidats et l'établissement d'accueil confirment à Cœur + AVC que la recherche proposée ne sera pas lancée avant d'avoir été jugée éthique et sécuritaire, initialement et pendant le projet, au besoin, par l'organe ou les organes d'examen adéquats.

Les candidates et candidats s'engagent à ce que toute expérience soit conforme aux règles d'éthique de l'établissement d'accueil et respecte les lignes directrices suivantes ainsi que les politiques de recherche de l'établissement d'accueil, selon les cas :

- Énoncé de politique des trois conseils : [Éthique de la recherche avec des êtres humains](#).
- [Bonnes pratiques cliniques \(BPC\)](#).
- [Bonnes pratiques de laboratoire \(BPL\)](#)
- Toutes les recherches portant sur les cellules souches pluripotentes humaines doivent se conformer aux [Lignes directrices en matière de recherche sur les cellules souches pluripotentes humaines](#) des IRSC. L'établissement d'accueil doit aviser Cœur + AVC des résultats de l'examen mené par le Comité de surveillance de la recherche sur les cellules souches des IRSC.
- Pour ce qui est de l'expérimentation avec des animaux de laboratoire, les lignes directrices et les normes formulées par le [Conseil canadien de protection des animaux](#).
- Les lignes directrices et les normes relatives aux dangers biologiques et chimiques présentées dans les [Normes et lignes directrices canadiennes sur la biosécurité](#) de l'Agence de la santé publique du Canada et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- [EPTC 2 \(2022\) – Chapitre 9 : Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada](#).

### **C.8 Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG), pratiques d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI), et conduite éthique de la recherche impliquant les peuples autochtones du Canada**

#### **Analyse comparative et rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG)**

Cœur + AVC s'est engagée à préconiser l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et à améliorer la santé de toute la population.

Des données probantes importantes ([p. ex. série sur les méthodes et fiches d'information scientifique des IRSC](#)) démontrent que les différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre et autres facteurs d'identité) entre les femmes et les hommes contribuent aux différences dans les risques pour la santé, l'utilisation des services de santé, l'interaction avec le système de santé et les résultats liés à la santé. Cœur + AVC s'est engagée à financer des travaux scientifiques qui appliquent les normes les plus strictes par l'intermédiaire d'une recherche rigoureuse et reproductible, ce qui inclut l'intégration systématique d'une ACRSG. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les aspects liés au sexe et au genre dans la recherche en santé, on invite les candidates et candidats à consulter la section « [Comment intégrer le sexe et le genre à la recherche](#) » sur le site Web des IRSC.

En outre, on encourage fortement les candidates et candidats qui participent à des recherches fondées sur des essais cliniques à suivre les modules de formation sur les [rapports et les analyses fondés sur le sexe dans le cadre d'essais cliniques](#) du Women's College Hospital (en anglais seulement).

Pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, veuillez consulter les documents de référence suivants sur le site Web de Cœur + AVC : glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI); liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs.

## Équité, diversité et inclusion

Cœur + AVC s'est engagée à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et à améliorer la santé de toute la population. L'EDI prend en compte un large éventail de dimensions identitaires au-delà du sexe et du genre, bien que des principes liés au sexe et au genre peuvent aussi en faire partie. Cet engagement s'applique à l'ensemble de l'organisme, y compris à ses investissements en recherche et à sa volonté d'augmenter la qualité et d'élargir l'impact des recherches qu'il finance; à terme, ces recherches amélioreront les résultats en matière de santé pour toute la population du pays.

**L'équité** consiste à éliminer les obstacles systémiques afin que toutes les personnes aient les mêmes possibilités d'accéder à la recherche et d'en tirer parti, en mettant l'accent sur les populations qui portent un fardeau disproportionné en matière de maladies, notamment les femmes, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées, les membres des minorités visibles ou de groupes racisés ainsi que ceux des communautés 2SLGBTQIA+.

**La diversité** se définit par les différences chez les personnes en matière de race, de couleur, de lieu d'origine, de religion, de statut de personne immigrante ou nouvellement arrivée au pays, d'origine ethnique, de capacités, de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'expression de genre et d'âge.

**L'inclusion** désigne la pratique visant à assurer que toutes les personnes sont valorisées et respectées pour leurs contributions et qu'elles reçoivent le même soutien.

Pour s'assurer que les recherches financées s'appliquent à toutes les personnes vivant au Canada et qu'elles sont spécifiques, représentatives, rigoureuses et transparentes, Cœur + AVC exige que les approches en matière d'EDI soient dûment prises en compte et incluses dans la conception des recherches.

Dans le cadre de l'élaboration d'un plus grand nombre de ressources en matière d'équité, de diversité et d'inclusion au sein des trois organismes, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) a conçu des lignes directrices strictes pour appuyer l'intégration des principes d'EDI dans la recherche. Ces lignes directrices présentent des descriptions distinctes de ce que ces principes signifient pour les pratiques (EDI-PR) et la conception de la recherche (EDI-CR). Dans le cadre d'une demande de subvention, Cœur + AVC demande l'intégration des principes d'EDI dans la conception de la recherche (EDI-CR).

L'intégration des principes d'EDI dans la conception de la recherche (EDI-CR) comprend les éléments suivants : concevoir la recherche de façon à prendre en considération l'EDI par l'entremise d'approches qui peuvent inclure l'intersectionnalité, l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG), l'antiracisme, ainsi que la collecte et l'analyse de données non regroupées. Ces approches nécessitent de prendre en considération des facteurs liés à la diversité et à l'identité comme les suivants : l'âge, la culture, les handicaps, l'éducation, la langue, la neurodiversité, la responsabilité ou la situation parentale, le lieu d'origine, la religion, la race, l'orientation sexuelle et le statut socio-économique.

On encourage fortement les candidates et candidats à suivre le module de formation du Women's College Hospital sur [l'intersectionnalité comme optique de recherche](#) (en anglais seulement) et le module de formation vidéo des IRSC sur [les préjugés inconscients et le processus d'évaluation par les pairs](#).

Pour obtenir un glossaire des termes clés et d'autres ressources d'apprentissage, veuillez consulter les documents de référence suivants sur le site Web de Cœur + AVC : glossaire de l'analyse comparative et des rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et terminologie de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI); liste des ressources et des formations en ligne sur l'analyse comparative et les rapports fondés sur le sexe et le genre (ACRSG) et sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) pour les chercheurs.

## Recherche autochtone

Cœur + AVC vise à bâtir des relations respectueuses et significatives avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en créant des environnements de recherche sûrs sur les plans culturel, social, spirituel, émotionnel et physique. La recherche autochtone peut être définie comme toute discipline ou tout domaine lié à la santé ou au bien-être dirigé par des communautés, des sociétés ou des personnes autochtones, inuites ou métisses, ou encore fondé sur elles ou en contact avec elles ainsi qu'avec leur sagesse, leurs cultures, leurs expériences ou leurs systèmes de connaissances, comme elles s'expriment dans leurs formes dynamiques, passées et présentes. Cette recherche doit se faire en s'engageant à entretenir des relations respectueuses avec les peuples et les communautés autochtones.

Toutes les recherches impliquant des populations autochtones doivent être menées conformément à la deuxième édition de l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains, en particulier le Chapitre 9 : ([EPTC 2, 2022](#)) Recherche impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada. Veuillez consulter la liste des ressources et des formations en ligne sur l'ACRSG et sur l'EDI pour les chercheuses et chercheurs pour connaître les ressources pertinentes.

### Droits de brevet

Cœur + AVC et ses partenaires de financement, le cas échéant, n'ont aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats de la recherche financée. Cependant, on s'attend à ce que les établissements d'accueil des lauréates et lauréats aient mis en place les politiques appropriées pour protéger la propriété intellectuelle des résultats découlant de cette recherche.

### C.9 Politiques de science ouverte et de libre accès aux résultats de la recherche

Les lauréates et lauréats doivent rendre accessibles au public les résultats de leur recherche et leurs découvertes, et ce, le plus tôt possible, mais au plus tard douze (12) mois après l'achèvement du projet ou la publication finale. Afin de répondre à cette exigence, les candidates et candidats doivent se familiariser avec les principes directeurs qui permettent le partage de données, de renseignements, d'outils et de ressources, et qui respectent la gouvernance et la souveraineté des données autochtones.

- La [science ouverte](#) est la pratique qui consiste à rendre les données, les résultats et les processus scientifiques libres d'accès à tout le monde, avec le moins de restrictions possible. Elle est possible grâce aux personnes, à la technologie et à l'infrastructure. Elle est pratiquée dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection de la propriété intellectuelle appropriée. Pour en apprendre davantage, les candidates et candidats peuvent consulter la [Feuille de route pour la science ouverte](#) du gouvernement fédéral.
- Les [principes FAIR: \(données récupérables, accessibles, compatibles et réutilisables\)](#) des principes directeurs qui encadrent la gestion des données et des ressources numériques (en anglais seulement).
- Les [principes CARE \(avantage collectif, pouvoir de contrôle, responsabilité et éthique\)](#) (en anglais seulement) sont des principes directeurs pour la gouvernance des données autochtones.
- Les [principes PCAP<sup>MD</sup> \(propriété, contrôle, accès et possession\)](#) des Premières Nations encadrent la façon dont les données des Premières Nations doivent être recueillies, protégées, utilisées et partagées.
- [ClinicalTrials.gov](#) est une base de données sur des essais cliniques financés par des intérêts privés et par l'État, et qui ont été menés à l'échelle mondiale (en anglais seulement).
- [PROSPERO](#) est un registre prospectif international de protocoles liés à la COVID-19 (en anglais seulement).

Les résultats de recherche peuvent comprendre les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. Les résultats de recherche peuvent être communiqués de façons pertinentes sur le plan culturel et dans des formats fonctionnels, utiles et pratiques pour répondre aux besoins distincts des communautés autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis).

Les Autochtones ont des histoires et des concepts en commun. Toutefois, chaque communauté possède ses propres méthodes de synthèse, d'application et d'échange des connaissances. Pour que la mobilisation du savoir autochtone soit réussie, [significative et culturellement sécurisante](#), il est nécessaire d'encourager la communication avec les communautés autochtones. En effet, ces dernières sont les mieux placées pour guider les chercheuses et chercheurs vers l'élaboration conjointe de pratiques de mobilisation des connaissances qui fonctionnent le mieux dans leurs communautés.

Cœur + AVC demande à l'ensemble des lauréates et lauréats qu'elle finance en tout ou en partie de rendre accessibles au public les données, les processus et les résultats de leur recherche le plus tôt possible, et au plus tard douze (12) mois après la publication finale ou la disponibilité des résultats. Dans le cadre de la présente politique, Cœur + AVC définit les résultats de recherche comme comprenant les publications examinées par des pairs dans des revues scientifiques, les données de recherche positives et négatives et les résultats d'essais cliniques qui ne seront pas publiés dans des revues examinées par des pairs. La conformité à la politique de *libre accès aux résultats de la recherche* est l'une des conditions essentielles à l'acceptation du financement de toute recherche par Cœur + AVC. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la [Politique de libre accès aux résultats de la recherche](#).

### C.10 Présentation de la recherche au public et aux donatrices et donateurs

Les lauréates et lauréats doivent savoir que le titre de leur projet et leur résumé vulgarisé peuvent être rendus publics ou inclus dans les publications des organismes de financement sans préavis. Il est recommandé aux candidates et candidats de ne pas divulguer dans ces sections des renseignements pouvant influencer sur leur droit de propriété intellectuelle.

Il est difficile de recueillir des fonds pour appuyer la recherche. Par conséquent, les organismes de financement doivent plus que jamais faire savoir aux donatrices et donateurs et au grand public que leurs dons servent à appuyer des projets de recherche de calibre mondial. Les lauréates et lauréats sont bien placés pour expliquer le rôle de la recherche dans l'amélioration de la santé cardiaque et cérébrale, ainsi que l'importance d'alléger le fardeau que représentent les maladies du cœur et l'AVC. Il est donc possible que Cœur + AVC et ses partenaires de financement, le cas échéant, leur demandent de faire connaître l'importance de la recherche à des membres du public et à des donatrices et donateurs, notamment dans le cadre d'entrevues et de rencontres.

### C.11 Reconnaissance dans les publications

Cœur + AVC doit être informée par courriel, avant la date de parution, de toute publication importante relative à une recherche financée, à l'adresse [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca). Les lauréates et lauréats doivent mentionner le soutien de Cœur + AVC et des partenaires de financement, le cas échéant, dans toutes les publications et les présentations scientifiques liées à leur subvention ou à leur bourse; d'autres renseignements seront communiqués aux lauréates et lauréats.

### C.12 Coordonnées

**Pour toute question ou préoccupation, merci de privilégier les courriels.** Votre courriel sera envoyé dans une boîte de réception à laquelle plusieurs membres de l'équipe de recherche ont accès. Il s'agit du meilleur moyen d'obtenir une réponse rapide.

Cœur + AVC peut fournir des conseils généraux, mais ne peut pas confirmer l'admissibilité ou la pertinence de sujets de recherche pendant le processus de dépôt des candidatures. La décision finale quant à l'admissibilité et à la pertinence ne peut être prise qu'après la réception de la demande complète et après la date limite de dépôt des candidatures.

#### Service de la recherche et des sciences

Courriel : [research@heartandstroke.ca](mailto:research@heartandstroke.ca)

Site Web : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>

**! Veuillez prendre note que ce COMPTE DE MESSAGERIE n'est consulté que du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h (HE).**

### C.13 À propos de l'organisme de financement

#### [Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada](#)

La vie. Ne passez pas à côté. C'est pourquoi Cœur + AVC mène la lutte contre les maladies du cœur et l'AVC. Nous devons propulser les prochaines découvertes médicales afin que les gens au pays ne passent pas à côté de moments précieux. Ensemble, nous promovons la santé, préservons la vie et favorisons le rétablissement grâce à la recherche, à la promotion de la santé et à des politiques publiques.